



D.2024.02.07.1.1.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Février 2024

1– LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B**1.1 MARCHES-CONVENTIONS**

1.1.2 – Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01042 M – lot n°2 Garage Atelier Daturas – Travaux de gros œuvre et clos couvert avec le groupement d'entreprises SOCOTRAP (Mandataire) / GBMP / EMP / SOPREMA / GLC.

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2021.06.02 1.1.1, le Comité Syndical a approuvé le 2 juin 2021 l'avant-projet de la 3^{ème} Ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne et métro et de la Ligne Aéroport Express.

Le présent marché a pour objet des travaux de gros œuvre et de clos couvert dans le cadre de l'opération pour la construction du Garage Atelier Daturas de la ligne C du métro de Toulouse.

Plus particulièrement il s'agit des travaux relatifs :

- à la réalisation des fondations – gros oeuvre
- à la réalisation de la charpente bois
- à la réalisation de la couverture métallique
- à la réalisation l'étanchéité
- à la réalisation des menuiseries extérieures et protection solaires
- à la réalisation de la métallerie – serrurerie
- à la réalisation des ponts roulants.

Le maître d'œuvre est le Groupement L'HEUDE Architectes & Associés (Mandataire) /REC Architecture / EGIS / Julie Poirel Architecte Paysagiste / Quartier Lumière.

Les travaux à réaliser dans le cadre de ce marché se situeront sur la commune de Toulouse.

La durée globale de ce marché de travaux est de 55 mois hors garanties contractuelles.

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 ; R2124-2 ; R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5, du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 9 octobre 2023 aux publications du JOUE et du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 11 décembre 2023 à 12h00.

Quatre (4) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les plis contenant les candidatures ont été ouverts le 11 décembre 2023.

1. SOCOTRAP
2. EIFFAGE CONSTRUCTION MIDI PYRENEES
3. GROUPE GCC
4. DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION

Les 4 candidatures sont jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 7 Février 2024, attribué le marché au **groupement d'entreprises SOCOTRAP (Mandataire) / GBMP / EMP / SOPREMA / GLC** pour un montant de **27 670 698,00 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2023 01042 M avec le **groupement d'entreprises SOCOTRAP (Mandataire) / GBMP / EMP / SOPREMA / GLC**.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le **groupement d'entreprises SOCOTRAP (Mandataire) / GBMP / EMP / SOPREMA / GLC**, le marché M3 2023 01042 M lot n°2 Garage Atelier Daturas – Travaux de gros œuvre et clos couvert de la ligne C du métro de Toulouse pour un montant de **27 670 698,00 € HT**.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes dudit marché.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES